

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les réinscriptions administratives pour l'année universitaire 2023-2024 débuteront à l'Enssat le **7 juillet 2023**.



Les 5 étapes de l'inscription administrative :

ÉTAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)
<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

⇒ Il faudra remettre au service scolarité une attestation d'acquittement ou d'exonération.

ÉTAPE 2 : INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE : <https://inscriptions.univ-rennes.fr/>

ÉTAPE 3 : PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN LIGNE LORS DE CETTE ÉTAPE :

- ⇒ Par carte bancaire à distance en 1 seule fois
- ⇒ Par carte bancaire à distance en 3 fois **possible jusqu'au 30 août 2023** (1/3 du montant au moment de l'inscription en ligne : 1/3 le mois suivant ; 1/3 un mois après).
- ⇒ Pour les boursiers, sélectionner « **bourse enseignement supérieur ENSSAT** »

VOUS ÊTES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

1. **POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS** qui n'arrivent pas à s'inscrire sur l'ENT en qualité de boursier (en attente d'une décision du Crous). Vous devez nous transmettre rapidement votre numéro CVEC par mail à scolarite@enssat.fr (**en précisant la filière et l'année 1A, 2A ou 3A**). Nous vous inscrirons directement sur notre logiciel et vous déposerez obligatoirement vos pièces justificatives en ligne sur l'ENT.
2. **POUR LES ETUDIANTS SOUMIS AUX FRAIS DIFFERENCIÉS** : INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN PRESENTIEL
3. **POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN IAI / IAPE (FORMATION PAR APPRENTISSAGE)**, l'inscription sera à effectuer en ligne suite aux jurys de passage de septembre et les cartes remises aux délégués au plus tôt.
4. **POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN CONTRAT PRO**, l'inscription ne pourra pas se faire en ligne mais en présentiel à partir du 7 septembre muni des pièces justificatives (dossier d'inscription papier et contrat pro établi par le SFC, signé par toutes les parties)
5. **POUR LES 3A POUR UNE INSCRIPTION EN DOUBLE CURSUS** : Si vous intégrez un double cursus, vous devez d'abord vous inscrire à l'ENSSAT, l'inscription en diplôme d'ingénieur 3A est votre **inscription principale**. Si vous vous inscrivez avant le 15 juillet, votre carte d'étudiant peut vous être expédiée avant le 19 juillet. Attention précisez bien l'adresse postale pour l'envoi de la carte. Compte tenu du grand nombre de dossiers à traiter, votre carte d'étudiant vous sera transmise dans les meilleurs délais.
 - Parcours écoles IMT (EURECOM, TSP Evry, ENSIEE, Télécom Physique Strasbourg, IMT Business School, Master SN Santé Montpellier) : **exonération des droits d'inscription de l'ENSSAT** : envoyez les pièces justificatives par mail à scolarite@enssat.fr
 - Double cursus Master à l'Université de Rennes (SISEA, SIF, Photonique, Cybersécurité) ou DU Calcul scientifique : inscription sur le diplôme d'ingénieur possible en ligne avec dépôt des pièces justificatives sur l'ENT et contactez la scolarité pour l'inscription sur le deuxième diplôme (droits réduits).
 - Mobilité à l'international : inscription avant le 30 août 2023 et dépôt des pièces justificatives en ligne sur l'ENT.

TARIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2023-2024

	Diplôme d'ingénieur	Diplôme Master hors UR1	Diplôme Master DU UR1 Droits réduits	Ecole partenaire IMT	Suspension de diplôme
inscription	544	186	159		
Bibliothèque	34	34			
Frais transfert	23	23			
TOTAL A PAYER	601€	243€	159€	Exonéré	Exonéré

Exonération de droits : seuls les étudiants ayant acquis **définitivement** la qualité de boursier pour l'année universitaire 2023/2024, peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération des droits, soit au moment de l'inscription soit par la procédure de remboursement au cours de l'année, sur présentation de la **notification définitive** d'attribution de bourse et vérification des conditions de scolarité. Les notifications d'attribution conditionnelles ne peuvent plus être acceptées.

Les étudiants bénéficiant du statut d'apprenti ou ayant signé un contrat pro ou en alternance ne doivent pas payer les droits d'inscription. Attention, ce statut n'est pas compatible avec le statut de boursier.

NOUVEAU

ÉTAPE 4 : DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE SUR VOTRE ENT

- ☐ Notification d'attribution définitive de bourse 2023/2024 pour les boursiers,
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile 2023/2024,
- ☐ **A remettre à la scolarité avant le 11 septembre** : Chèque de 55€ libellé au nom du Régisseur de l'ENSSAT pour les frais de gestion (sauf étudiants en mobilité à l'international ou école partenaire)

IMPORTANT : Vous devez vous assurer d'être bien affilié à la CPAM pour cette nouvelle année universitaire. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter directement votre Sécurité Sociale.

ÉTAPE 5 : CERTIFICAT DE SCOLARITE / CARTE ETUDIANTE

Vous n'avez pas à vous déplacer à l'ENSSAT. Votre carte d'étudiant et les certificats de scolarité vous seront remis la semaine de la rentrée sous réserve :

- Que votre inscription soit payée
- Que toutes les pièces essentielles de votre dossier aient été déposées en ligne.
- ✓ Un certificat de scolarité devrait être disponible sur votre ENT en téléchargement via MON DOSSIER / MES NOTES.
- ✓ Vous pourrez consulter votre emploi du temps sur l'ENT début septembre.

CALENDRIER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

	FISE1	FISE2	FISE3	FISA1	FISA2	FISA3
Date de rentrée	Lundi 11/09/2023	Lundi 11/09/2023	Lundi 18/09/2023	Lundi 04/09/2023	Lundi 11/09/2023	Lundi 11/09/2023
Congés d'automne	lundi 30 octobre 2023 au dimanche 6 novembre 2023					
Congés fin d'année	lundi 25 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024					
Fin du 1 ^{er} semestre	Vendredi 19 janvier 2024					
Congés d'hiver	lundi 26 février 2024 au dimanche 3 mars 2024					
Congés de printemps	lundi 22 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024 inclus					

CONTACTS

Pour toutes les demandes de précision sur la procédure d'inscription, merci d'utiliser l'adresse mail suivante : scolarite@enssat.fr. Le service scolarité sera fermé durant la période de fermeture de l'établissement pour congés d'été, à partir du **mercredi 19 juillet 2023 après-midi et ouvrira le jeudi 24 août 2023 au matin**.